



Déclaration orale conjointe – OMCT, SOS-Torture Burundi, Tournons la Page et MFFPS

Monsieur le Président,

L'OMCT, SOS-Torture Burundi, Tournons la Page et MFFPS restent gravement préoccupées par les violations persistantes des droits humains au Burundi. Depuis janvier 2026, nous avons documenté 216 violations, incluant des atteintes au droit à la vie, des arrestations et détentions arbitraires, des cas de disparitions forcées, ainsi que 76 violations à l'encontre des femmes, des filles et des enfants depuis avril 2026.

Nous alertons également sur la pratique de l'inhumation précipitée de victimes, souvent sans enquête préalable sur les circonstances de leur décès. Cette pratique compromet la préservation des preuves et l'accès des familles à la justice, et alimente un climat d'impunité.

Nous attirons également l'attention du Conseil sur le rétrécissement de l'espace civique, les intimidations, les arrestations de personnes soupçonnées de dissidence et les risques pesant sur les voix critiques, alors que le Burundi entre dans un nouveau cycle électoral en vue de la présidentielle de mai 2027.

Nous attirons aussi l'attention du Conseil sur plusieurs décisions du Comité contre la torture concernant des communications soumises par nos organisations. Le Gouvernement burundais affirme ne pas pouvoir mener les enquêtes recommandées au motif que les victimes se trouvent à l'étranger. Or, les autorités sont dans l'obligation de mener des enquêtes effectives et impartiales, indépendamment du lieu de résidence des victimes, et de garantir justice et réparation.

Nous appelons enfin le Conseil à maintenir une surveillance internationale de la situation et à renouveler le mandat du Rapporteur spécial.

Je vous remercie.